



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Consultation ouverte N°: P 001 /2017/NMF

Contrat de subvention N°: 07333

'Mise à échelle des interventions pour combattre le paludisme en Côte d'Ivoire'
volet communautaire
(Projet Malaria NMF)

Objet de la consultation°:	Fourniture de prestations d'assurance maladie pour le personnel de l'ONG ASAPSU
----------------------------	---

OCTOBRE 2017

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

ASAPSU, (Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire Urbaine), organisation non gouvernementale de santé communautaire dont le siège social est sis à la Riviera 3 Cité Scarr Allabra - BP 585 cideX 3 Abidjan Côte d'Ivoire, Tel: (225) 22 47 50 54, Fax : (225) 22 47 50 75, autorisée par le récépissé de déclaration n°1141/INT/DGAT/DAG/SDVAC du 03 Juillet 1989 ;

La présente consultation nationale ouverte est lancée par ASAPSU dans le cadre de la couverture maladie de son personnel et des membres de leurs familles.

La Direction Exécutive souhaite confier la gestion médicale à une société d'assurance pratiquant la branche maladie pour alléger et mieux maîtriser les dépenses de santé et faire bénéficier au personnel et aux membres de leurs familles des prestations de qualité en matière de santé à travers un réseau de cliniques, hôpitaux et centres de santé, de pharmacies, de laboratoires, de structures sanitaires spécialisées dans l'assistance et l'évacuation médicale, etc.

Les soumissionnaires sont tenus d'adhérer à l'ensemble des dispositions du présent dossier d'appel d'offres.

Les soumissionnaires doivent examiner avec la plus grande attention toutes les pièces constitutives du présent dossier d'appel d'offres afin de mieux présenter leurs offres.

Les soumissionnaires peuvent émettre des demandes d'éclaircissements relatifs au présent dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante :

Au secrétariat de l'ONG ASAPSU

BP 585 cideX 3 Abidjan- Côte d'Ivoire,
Abidjan, Riviera 3 route de Bingerville au feu de 9 Kilo
Tél : +225 22 47 50 54 – 22 47 35 02 / Fax : +225 22 47 50 75
E-mail : info@asapsu-ci.org

AVIS DE CONSULTATION

AUTORITÉ CONTRACTANTE :

La présente consultation nationale ouverte est lancée par l'ONG ASAPSU.

OBJET :

Il a pour objet la fourniture de prestations d'assurances maladie pour le personnel de l'ONG ASAPSU.

NATURE DES PRIX ET ALLOTISSEMENT

Le marché sera passé sur le **coût total** proposé. Les fournitures et prestations, objet du présent appel d'offres sont constituées en lot unique : *Fournitures de prestations d'assurance maladie pour le personnel de l'ONG ASAPSU.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La présente consultation est ouverte à toutes les entreprises légalement constituées et exerçant l'activité d'assurance maladie.

FINANCEMENT :

Les prestations sont financées à 100% par le budget du projet Malaria NMF.

RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré sans frais à l'adresse suivante :

Au secrétariat de l'ONG ASAPSU

BP 585 cidec 3 Abidjan- Côte d'Ivoire,
Abidjan, Riviera 3 route de Bingerville au feu de 9 Kilo
Tél : +225 22 47 50 54 – 22 47 35 02 / Fax : +225 22 47 50 75
E-mail : info@asapsu-ci.org

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

La Direction Exécutive
Email : info@asapsu-ci.org

CONFÉRENCE PRÉALABLE

Aucune réunion d'information n'est prévue.

DÉPÔT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres est fixée au **mardi 10 octobre 2017 à 17 heures 30 mn TU, délai de rigueur**, à l'adresse notifiée à l'article 5 ci-dessus.

OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée en séance plénière en présence des membres du Conseil d'Administration et les services achat et logistique par le comité **d'ouverture des plis et de jugement des offres** de l'appel d'offres, le **mercredi 11 octobre 2017 à 10 heures 00 mns TU** à la même adresse notifiée à l'article 5 ci-dessus.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de **07 jours** à compter de la date fixée à l'article 8 ci-dessus.

DÉLAI D'EXÉCUTION

La couverture médicale est applicable dès la signature du contrat.

CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Pas de cautionnement provisoire à fournir pour cet appel.

LIEU D’AFFICHAGE DES RÉSULTATS

Les résultats seront affichés à l'adresse notifiée à l'article 6 ci-dessus :

DROIT D’ENREGISTREMENT

Le marché issu de la consultation sera soumis aux formalités de timbre et d'enregistrement aux frais du soumissionnaire.

ANNULATION DE L’APPEL D’OFFRES:

En cas d'annulation de la consultation par la commission d'ouverture des plis et jugement des offres, les concurrents ne peuvent prétendre à aucune indemnité du fait de la gratuité du DAO.

LÉGISLATION RÉGISSANT L’APPEL D’OFFRES

Le présent appel d'offres est soumis aux procédures de passation de marchés internes à l'ONG ASAPSU et à celles énoncées par son partenaire financier SAVE The Children Côte d'Ivoire dans le cadre du projet Malaria NMF.

ORIGINAL

RÈGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES (RPAO) **(PIÈCE N° 0)**

<u>AVERTISSEMENT</u>	6
Article 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES.....	6
Article 2 : RESPECT DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES.	7
Article 3 : LES PIÈCES PARTICULIÈRES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	7
Article 4 : ADDITIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES, ÉCLAIRCISSEMENTS	7
Article 5 : TYPE DE MARCHÉ.....	7
Article 6 : CONNAISSANCE DES LIEUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL	8
Article 7 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	8
Article 8 : PRÉSENTATION DES OFFRES – MONNAIE – LANGUE ET SYSTÈME MÉTRIQUE	8
Article 9 : ALLOTISSEMENT – PROPOSITIONS DE VARIANTES	11
Article 10 : OBSERVATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES DOCUMENTS DU MARCHÉ.....	11
Article 11 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE	11
Article 12 : DÉPÔT DES OFFRES – DÉLAIS DE VALIDITÉ – OUVERTURE DES PLIS	11
Article 13 : VÉRIFICATION ET ANALYSE DES OFFRES	11
Article 14 : MÉTHODE D'ÉVALUATION.....	12
Article 15 : CRITÈRE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	13
Article 16 : PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ.....	13
Article 17 : DROIT DE L'ADMINISTRATION D'ACCEPTER L'UNE QUELCONQUE DES OFFRES ET DE REJETER UNE OFFRE OU TOUTES LES OFFRES	13
Article 18 : LIVRAISON.....	13

RÈGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES (RPAO) **(PIÈCE N° 0)**

Je soussigné (Nous soussignés) *[Nom, Prénoms, Fonction]*
Représentant la (les) Sociétés *[Nom et Adresse]*

Déclare (Déclarons) avoir pris connaissance et accepté les clauses suivantes du RPAO :

AVERTISSEMENT

Le présent appel d'offres requiert des soumissionnaires, du maître d'œuvre, du maître d'ouvrage et de toute autre personne intervenant dans le processus de passation du marché y afférant, l'observation scrupuleuse des normes d'éthique quant aux « pratiques frauduleuses » et aux « actes de corruption » lors de la passation et de l'exécution dudit marché. A cet effet, sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, les définitions suivantes conviennent d'être précisées :

- « **pratiques frauduleuses** », signifie que l'entrepreneur, le fournisseur ou le prestataire de service ait :
 1. fait une présentation erronée afin d'influencer sur la passation ou l'exécution d'un marché ;
 2. procédé à des pratiques de collusion entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
 3. recours à la surfacturation et/ou à la fausse facturation ;
 4. sous-traité au-delà des seuils fixés à l'article 15 du RPAO.
- « **actes de corruption** » signifie :
 5. toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer sur l'évaluation des offres ou sur les décisions d'attribution, y compris en proposant des présents ou autres avantages ;
 6. tout présent, gratification ou commission, offert par le fournisseur, l'entrepreneur ou le prestataire de services, pour inciter un agent de l'ONG ASAPSU ou à s'abstenir de faire une action donnée dans le cadre du marché ou pour le récompenser d'avoir agi conformément à ce qui était demandé.

La **Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres (COJO)** rejettera toute offre contenant des informations inexactes ou fallacieuses fournies par le soumissionnaire et éliminera tout candidat usant de pratiques irrégulières dans le processus de passation du présent marché.

Article 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES

1-1- Objet de la consultation restreinte

La présente consultation nationale ouverte a pour objet la fourniture de prestations d'assurances maladie pour le personnel de l'ONG ASAPSU/ Projet Malaria.

1-2-Conditions d'éligibilité

La consultation est ouverte à toutes les personnes morales et groupements d'entreprises solidaires établis en Côte d'Ivoire agréés par ASAPSU ayant la capacité juridique, technique et financière nécessaire à l'exécution du présent appel d'offres.

1-3-Considération budgétaire

Pour des raisons de limitation budgétaire, la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres se réserve la possibilité d'ajuster le montant global proposé par le soumissionnaire retenu.

1-4-Financement

Le financement de l'assurance maladie, sera assuré à 100% sur la subvention octroyée par SAVE The Children Côte d'Ivoire dans le cadre du projet Malaria NMF.

1-5-Composition de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres

La Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres de l'appel d'offres est composée comme suit :

- La Directrice Exécutive, **Evaluateur /Président de séance**
- Le Responsable des Programmes-intérieur, **Evaluateur/Rapporteur**
- La Responsable des Programmes-Abidjan, **Evaluateur**
- Le Responsable du service logistique de l'ASAPSU, **Evaluateur**
- Le Chef du projet Malaria NMF de l'ASAPSU, **Evaluateur**

Article 2 : RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Toute offre qui ne respectera pas les présentes conditions d'appels d'offres ou qui contiendra des réserves de quelque nature que ce soit, sera déclarée nulle et non avenue.

Toute offre remise à une heure ou à une date ultérieure ou en un lieu différent sera refusée.

Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut pas la retirer, la modifier ou la corriger pour quelques raisons que ce soit ; cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de remise des offres.

Article 3 : LES PIÈCES PARTICULIÈRES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les fournitures faisant l'objet du présent Appel d'Offres seront exécutées conformément aux clauses, conditions et spécifications définies dans les documents contractuels ci-après :

Pièce n° 0	Le présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres (R.P.A.O.)
Pièce n° 1	La Soumission
Pièce n° 2	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
Pièce n° 3	Le Cahier des Prescriptions Techniques (C.P.T.)
Pièce n° 4	Le Bordereau des Prix Unitaires
Pièce n° 5	Le Détail Estimatif

En cas de discordance entre les pièces contractuelles et constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

En cas de discordance entre les dispositions d'une même pièce, les dispositions les plus restrictives pour le soumissionnaire l'emporteront.

Article 4 : ADDITIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES, ÉCLAIRCISSEMENTS

Le maître d'œuvre se réserve la possibilité de compléter les documents d'appel d'offres par des additifs qu'il transmettrait à tous les soumissionnaires, **trois(3) jours**, avant la date limite de remise des offres.

Tout candidat désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres, doit notifier sa demande par écrit ou par télécopie à l'adresse du Maître d'œuvre, telle qu'elle est indiquée dans l'avis d'appel d'offres, au plus tard **trois(3) jours** avant la date limite de remise des offres.

Le Maître d'œuvre répondra par écrit dans un délai de **deux (2) jours** après la réception, à toute demande d'éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres. Des copies de la réponse du Maître d'œuvre (y compris une explication de la demande, mais sans indication de son origine) seront adressées à tous les candidats qui auront déjà reçu le dossier d'appel d'offres.

Toute interprétation, par le soumissionnaire des documents d'appels d'offres n'ayant pas fait l'objet d'un additif (revêtant la forme d'un courrier ou d'une télécopie) ne pourra impliquer la responsabilité du maître d'œuvre.

Article 5 : TYPE DE MARCHÉ

Le marché après la consultation nationale ouverte sera passé, avec le soumissionnaire retenu dans le cadre, les conditions, les spécifications et les clauses des documents contractuels du dossier d'appel d'offres, sur

coût total.

Ce coût total est ferme et non révisable pendant la durée du marché.

Article 6 : CONNAISSANCE DES LIEUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Par le fait même d'avoir fait acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît notamment :

- **Avoir pris connaissance :**
 - de tous les documents d'appel d'offres et avoir inclus dans son prix établi sous son entière responsabilité, en plus des dépenses énumérées d'une manière non exhaustive au CCAP, des sujétions inhérentes à l'appréciation de la nature des difficultés, au site et la mise en état de marché du matériel demandé.
- **avoir établi sous son entière responsabilité :**
 - les prix unitaires à forfait pour chaque nature de fournitures et prestations, lesquels ne pourront en aucun cas être remis en cause, ni faire l'objet de modifications ou réclamation de quelque que nature que ce soit,
 - la liste exhaustive des tâches pour lesquelles une sous-traitance pourra éventuellement être demandée, y compris pour ce qui est de la maintenance, aucune autorisation de sous-traitance ne pouvant être accordée en dehors de celles envisagées dans le dossier d'appel d'offres.

Article 7 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le soumissionnaire restera lié par son offre pour une durée d'un an **(360) jours** renouvelable par tacite reconduction sur un an, sauf dénonciation expresse du contrat trois mois avant l'échéance.

Article 8 : PRÉSENTATION DES OFFRES – MONNAIE – LANGUE ET SYSTÈME MÉTRIQUE

8.1 Présentation des offres

Les offres comprendront tous les documents indiqués ci-dessous. Ces documents sont établis sur papier libre et en langue française. Elles seront présentées de la façon suivante :

A- Une enveloppe extérieure

Elle devra être scellée, absolument neutre et ne porter que les indications suivantes :

Au secrétariat de l'ONG ASAPSU

BP 585 cidec 3 Abidjan- Côte d'Ivoire,

Abidjan, Riviera 3 route de Bingerville au feu de 9 Kilo

Tél : +225 22 47 50 54 – 22 47 35 02 / Fax : +225 22 47 50 75

E-mail : info@asapsu-ci.org

**Fourniture de prestations d'assurance maladie pour le personnel de
l'ONG ASAPSU/PROJET MALARIA NMF**

(Offre à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture)

Cette enveloppe extérieure contiendra :

- a)- l'enveloppe de l'offre financière, scellée et portant les indications suivantes :

**Fourniture de prestations d'assurance maladie pour le personnel de l'ONG ASAPSU
Offre financière**

Elle contiendra :

OFFRE FINANCIÈRE	OPÉRATIONS À RÉALISER	AUTHENTIFICATION
Soumission PIÈCE N°1	Copie du modèle en annexe dûment complétée, avec indication du montant en lettres et en chiffres, estampillé d'un timbre fiscal de 1 000 FCFA	Paraphe sur chaque page, date, signature et cachet du Soumissionnaire sur la dernière page
Bordereau du coût total PIÈCE N° 2	Cadre de bordereau des prix	Paraphe sur chaque page, date, signature et cachet du Soumissionnaire sur la dernière page
Détail quantitatif et estimatif PIÈCE N°3	Cadre de Détail quantitatif et estimatif	Paraphe sur chaque page, date, signature et cachet du Soumissionnaire sur la dernière page

b)- l'enveloppe de l'offre technique, scellée et portant les indications suivantes :

Fourniture de prestation d'assurance maladie pour le Personnel de l'ONG ASAPSU
Offre technique

DOCUMENTS	OPÉRATIONS À RÉALISER	AUTHENTIFICATION
Le présent document Règlement Particulier d'Appel d'Offres PIÈCE N°0	A compléter par le Soumissionnaire Paraphe du Soumissionnaire sur chaque page	Date, signature et tampon du Soumissionnaire à la fin de ce document.
Cahier des Clauses Administratives Particulières PIÈCE N°1	A compléter par le soumissionnaire sauf l'Article 13 "Montant du Marché" du C.C.A.P	Paraphe sur chaque page; date, signature et tampon du Soumissionnaire à la fin du document.
Cahier des Prescriptions Techniques PIÈCE N°2	A compléter par le Soumissionnaire par les caractéristiques techniques de son offre	Date, signature et tampon du Soumissionnaire à la fin du document
Fiche de renseignements généraux sur le Soumissionnaire	Copie du modèle figurant en ANNEXE 1 de la Pièce n° 0 dûment complétée par le soumissionnaire.	Date, signature et tampon en annexe 1 de la Pièce à la fin du document.
Déclaration faite par le Soumissionnaire	Copie du modèle figurant en ANNEXE 2 de la Pièce n° 0 dûment complétée par le Soumissionnaire .	Date, signature et tampon du Soumissionnaire à la fin du document
Déclaration d'engagement d'assurances	Copie du modèle figurant en ANNEXE 3 de la pièce n° 0 dûment complétée.	Date, signature et tampon du Soumissionnaire à la fin du document

DOCUMENTS	OPÉRATIONS À RÉALISER	AUTHENTIFICATION
Attestations fiscales et sociales (TVA, BIC, impôts sur les salaires, CNPS) pour les Sociétés titulaires d'un numéro d'enregistrement de Société en CÔTE D'IVOIRE, datant de moins d'un an (01) an à compter de la date limite de remise des offres ou des documents équivalents de l'Etat de siège de la société Soumissionnaire	A délivrer par les autorités administratives compétentes	Date, signature et tampon de l'autorité compétente à la fin du document
Fiche de renseignements complète concernant les statuts de la Société et de ses associés accompagnés de pièces dûment certifiées indiquant sa constitution - Registre de commerce	A délivrer par l'autorité judiciaire compétente. Copie certifiée conforme	Date, signature et tampon du Soumissionnaire à la fin du document
Fiche de renseignement sur le service après-vente	Type de maintenance, rayon d'action en Côte d'Ivoire, pour le matériel proposé.	Date, signature et tampon du Soumissionnaire à la fin du document.
Références du Soumissionnaire pour des livraisons de nature similaire des trois (3) dernières années accompagnées des Attestations de Bonne Exécution (ABE)	A fournir par le Soumissionnaire	Date, signature et cachet des autorités contractantes à la fin du document.

Les offres seront remises en **cinq (5) exemplaires**, dont **un (1) original** et **quatre (4) copies**.

L'absence ou la non-conformité des **pièces administratives, fiscales et sociales est éliminatoire**. Le Président de séance constatera et lira les pièces, en cas de non-conformité le rejet se fera à l'analyse.

Toutefois, deux (02) cas de rejet à l'ouverture sont possibles :

- Le retard dans le dépôt de l'offre
- Le non-respect de la confidentialité de l'offre : **enveloppe non scellée**

8.2 Monnaie – langues – système métrique

Monnaie

L'offre sera entièrement libellée en Francs CFA (XOF).

Langue

Tous les documents de la soumission seront remis en français. Une éventuelle copie en anglais peut accompagner le texte en français, celui-là faisant foi. Il en est de même pour les notices techniques des équipements.

Système métrique

Les seules unités de mesure admises sont celles du système international d'unité, pour les documents soumis. Les brochures employant un autre système de mesure seront complétées par des indications dans le système précité.

Article 9 : ALLOTISSEMENT – PROPOSITIONS DE VARIANTES

Le présent appel d'offres est défini **en lot unique** relatif à la fourniture de prestations **d'assurance maladie**. Les descriptions des prestations figurent dans le Cahier des Prescriptions Techniques du présent dossier d'appels d'offres (**PIÈCE N°3**).

Article 10 : OBSERVATIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES DOCUMENTS DU MARCHÉ

Le soumissionnaire devra remplir en lettres et en chiffres le bordereau des prix : en chiffres le détail estimatif à multiplier par les quantités demandées de façon à obtenir le montant total de l'offre. Ce montant sera porté dans la soumission.

- Les prix de l'offre mentionneront les coûts TTC correspondants
- Les prix seront libellés en FCFA et l'appel d'offres sera jugé sur la base des **prix TTC**
- Le soumissionnaire devra obligatoirement répondre sur le quantitatif du dossier d'appel d'offres.

Article 11 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Pas de cautionnement provisoire à fournir pour cet appel

Article 12 : DÉPÔT DES OFFRES – DÉLAIS DE VALIDITÉ – OUVERTURE DES PLIS

12.1 Dépôts des offres

Les offres doivent être reçues par le secrétariat d'ASAPSU au plus tard le **lundi 3 juillet 2017 à 12 heures 00 mn TU**.

12.2 Délai de validité des offres

Les offres seront valables pendant au moins **sept (7) jours** au-delà de la date limite de dépôt des offres.

12.3 Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en une séance plénière en présence des membres du Conseil d'administration et des membres de l'administration le **mercredi 11 octobre 2017 à 10 heures 00 mns TU** par la Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres à l'adresse suivante :

Au secrétariat de l'ONG ASAPSU

BP 585 cidec 3 Abidjan- Côte d'Ivoire,
Abidjan, Riviera 3 route de Bingerville au feu de 9 Kilo
Tél : +225 22 47 50 54 – 22 47 35 02 / Fax : +225 22 47 50 75
E-mail : info@asapsu-ci.org

Article 13 : VÉRIFICATION ET ANALYSE DES OFFRES

13.1 Vérification des offres

La Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres se réserve le droit de vérifier les offres et d'en retenir la meilleure. Elle rectifiera les éventuelles erreurs de calcul arithmétique.

Sur demande de la Commission, les soumissionnaires devront soumettre dans les **sept (07) jours ouvrables** suivant cette demande tous les renseignements complémentaires éventuellement nécessaires, à l'examen de leur offre.

La Commission se réserve par ailleurs, le droit de convoquer à son appréciation un soumissionnaire, aux frais de ce dernier, pour lui demander des explications complémentaires.

13.2 Critères d'évaluation

Les offres seront appréciées en fonction des critères suivants :

- a) Conformité aux clauses administratives et juridiques
- b) Conformités techniques des prestations proposées

- c) Coût total TTC de l'offre
- d) Délai d'exécution

13.3 Pénalisation pour omission et/ou insuffisance d'information financière

En cas de cotation incomplète l'offre sera rejetée.

13.4 Précision sur la gratuité d'un élément de l'offre et interprétation des coûts

Un élément matériel ou une prestation offerte à titre non onéreux doit être mentionné « offre gratuite » ou équivalent, dans le détail estimatif et/ou dans un acte d'engagement écrit et placé dans l'offre avant son dépôt.

13.5 Appréciation des conditions du service après-vente

Le comité peut décider d'organiser une visite des locaux des soumissionnaires retenus afin d'apprécier l'environnement et les installations destinés à assurer les opérations de service. A cet effet, les soumissionnaires devraient en être avisés au moins 24 heures à l'avance.

NB : pour le bon déroulement de la comparaison des offres, chaque soumissionnaire doit présenter son offre conformément aux tableaux prévus en annexe du cahier des prescriptions techniques (cadre de réponses, détail estimatif, bordereau des prix unitaires). La commission ne sera pas tenue responsable de tout manquement occasionné par une autre présentation.

Article 14 : MÉTHODE D'ÉVALUATION

14.1 Conformité des pièces administratives

L'absence ou la non-conformité de l'une des pièces (attestations de régularité fiscale et sociale datant de moins d'un (01) an à la date de dépôts des plis) est **éliminatoire**.

14.2 Évaluation de la capacité technique

- 1) Le Registre de commerce doit être conforme à l'objet de l'Appel d'Offres, **sinon rejet**
- 2) Une garantie minimum d'un an, **non obligatoire**
- 3) L'offre d'assurance maladie doit être conforme aux normes et spécifications définies dans le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT PIÈCE 3), **sinon rejet**
- 4) La fourniture de prospectus ou catalogue est **obligatoire**, le constat des prospectus ou catalogue se fait à la séance d'ouverture
- 5) Références similaires de l'entreprise : fournir au moins trois (03) **Attestations** de Bonne Exécution (ABE) ou bons de livraison accompagnés de copies des factures définitives, pour des livraisons de nature similaire datant de moins de 3 ans (2015-2016).
- 6) Une attestation bancaire datant de moins de six (06) mois conforme au modèle en annexe.

NB : Toute fausse déclaration entraîne le rejet de l'offre.

14.3 Evaluation de la capacité financière

Les erreurs arithmétiques seront corrigées en premier lieu sur la base qui suit :

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu il sera procédé à la correction en multipliant les prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.
- b. S'il y a contradiction entre lettres et chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.

A la demande de la commission d'ouverture des plis et jugement des offres, les soumissionnaires devront fournir par écrit, dans les **deux (02) jours** calendaires suivants, tous les renseignements complémentaires jugés nécessaires pour les besoins de l'analyse et qui ne modifient pas l'offre initiale.

Le chiffre d'affaires (CA) cumulé des trois (3) dernières années doit correspondre **au moins à 50% du montant du marché**. Le chiffre d'affaires (CA) cumulé est évalué à partir des attestations de bonne exécution/ bons de livraison accompagnés des copies des factures définitives, pour des livraisons de natures similaires (Assurance maladie), **sinon rejet**

14.4 Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution du marché est d'un an renouvelable.

14.5 Vérification de la conformité technique

L'offre proposée doit être conforme aux spécifications techniques et aux normes définies dans le Cahier des Prescriptions Techniques.

14.6 Evaluation des offres financières

1) Cotation

Le lot devra être coté à 100%.

2) Erreurs arithmétiques

Les erreurs arithmétiques au niveau des bordereaux de prix doivent être corrigées.

Article 15 : CRITÈRE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Sous réserve des dispositions de l'article 17, la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres(COJO) attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre exhaustive évaluée techniquement conforme et la plus économiquement avantageuse dans la limite des seuils des offres anormalement basses et élevées.

Méthode d'évaluation des seuils des offres financières (anormalement basses ou élevées)

- Une offre est dite anormalement basse lorsqu'elle est en dessous de 80% de la moyenne des offres exhaustives évaluées conformes. Les offres anormalement basses sont systématiquement rejetées ;
- Une offre est dite anormalement élevée lorsqu'elle est au-dessus de 110% de la moyenne des offres exhaustives évaluées conformes. Les offres anormalement élevées sont systématiquement rejetées.

Article 16 : PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le soumissionnaire qui aura été provisoirement retenu, recevra pour signature à son adresse officielle, mentionnée à l'annexe 1 de la pièce n°0 du RPAO, le marché objet du présent appel d'offres.

Après la signature du marché avec le soumissionnaire retenu, les autres soumissionnaires seront officiellement informés de ce que leur candidature n'a pas été retenue.

Le soumissionnaire retenu devra, après la signature du marché et conformément aux stipulations de celui-ci, prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la couverture médicale de tout le personnel d'ASAPSU, dès réception de l'ordre écrit de l'autorité contractante.

Article 17 : DROIT DE L'ADMINISTRATION D'ACCEPTER L'UNE QUELCONQUE DES OFFRES ET DE REJETER UNE OFFRE OU TOUTES LES OFFRES

Nonobstant les dispositions de l'article 15, la commission d'ouverture des plis et jugement des offres se réserve le droit d'accepter ou d'annuler la procédure d'appel d'offres, à un moment quelconque avant l'attribution du marché, sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis à vis du ou des soumissionnaires, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires des raisons de sa décision.

Article 18 : LIVRAISON

Le contenu de l'offre d'assurance doit être conforme aux normes et spécifications techniques du cahier des charges et du prospectus ou catalogues original présenté à l'ouverture des offres.

Lu et approuvé par le soumissionnaire
Signature et cachet du soumissionnaire.

ANNEXES
PIÈCES JOINTES AU RPAO

<u>ANNEXE N°1 FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SOUSMISSIONNAIRE</u>	15
<u>ANNEXE N° 2 MODÈLE DE DÉCLARATION À REMPLIR PAR LE SOUSMISSIONNAIRE</u>	16
<u>ANNEXE N° 3 MÉTHODE D'ÉVALUATION</u>	17
<u>ANNEXE N°4 ATTESTATION BANCAIRE</u>	18
<u>SOUMISSION (PIÈCE N° 1)</u>	19
<u>CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (PIÈCE N°2)</u>	20

ORIGINAL

ANNEXE N°1
FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

- Nom ou raison sociale :
- Adresse géographique du siège :
- Adresse postale:
- Téléphone :
- Email :

Références financières : *Pour les entreprises étrangères, adresse en Côte d'Ivoire où toute communication ou notification pourra être délivrée :*

- Adresse en Côte d'Ivoire :
- Téléphone :
- Télécopie:

Numéro du compte contribuable :

Personne bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre :

(Nom, prénom, fonction)

- Chiffre d'Affaires total exprimé en F.CFA/TTC des trois dernières années fiscales :

Fait à, le.....

Signature et cachet du soumissionnaire

**ANNEXE N° 2-
MODÈLE DE DÉCLARATION À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

- Dénomination de la Société ou raison sociale :
- Adresse du siège social :
- Forme juridique de la Société :
- Montant du capital social :
- Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce ou des Chambres consulaires :

- Pays où sera fabriqué le matériel faisant l'objet du Marché :
- CV des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la Société à l'occasion du marché :
- Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de la société au greffe d'un tribunal de commerce ? oui non
- La Société est-elle en état de liquidation ou de règlement judiciaire.

oui non.....

- Dans l'affirmative :
- date du jugement déclaratif de liquidation judiciaire ou de règlement judiciaire : ...
- dans quelles conditions la Société est-elle autorisée à poursuivre son activité ? (indiquer le nom et l'adresse du Liquidateur ou de l'Administrateur au règlement judiciaire) :

Le déclarant atteste que la Société n'est pas en état de faillite.

- L'un des Dirigeants de l'entreprise a-t-il fait l'objet de condamnations, déchéances et sanctions pour infraction sur les prix ou à la législation fiscale ?

oui non.....

- Si oui, lequel et à quelle date?
- J'atteste que la Société s'est acquittée de toutes les cotisations sociales prévues par les réglementations en vigueur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale de la République de Côte d'Ivoire ou de l'établissement équivalent de l'Etat de leur siège pour les soumissionnaires étrangers, ce pour tous ses établissements.

Nom, prénom, qualité du signataire de la déclaration :

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à, le.....

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE N° 3
MÉTHODE D'ÉVALUATION
 Voir l'article 14 du RPAO

Nom et Prénoms de l'évaluateur :

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES				
DÉSIGNATIONS DES CRITÈRES DE CONFORMITÉ	CONFORMITÉ DES OFFRES DES SOUSMISSIONNAIRES			
	Offre n	Offre n	Offre n	Offre n
1) Conformité des pièces administratives = 10 points				
Avoir une attestation de régularité fiscale et sociale datant de moins d'un (01) an à la date de dépôt des plis = 10 points				
2) Evaluation de la capacité technique = 70 points				
Registre de commerce conforme à l'objet du présent appel d'offres = 15 points				
Assureur ou Courtier = 10 points				
Attestation de membre de l'ASACI = 25 points				
Au moins 2 attestations de bonne exécution de grandes structures, pour des activités de nature similaire au Lot datant de moins de 3 ans (2015-2016). = 20 points				
3) Evaluation de la capacité financière = 20 points				
Attestation bancaire datant de moins de trois mois = 10 points				
Chiffre d'affaire cumulé des 2 dernières années, égal au moins à 50% de l'offre = 10 points				
Point Total Evaluation technique				

ANNEXE N° 4
ATTESTATION BANCAIRE

[À rédiger sur papier à entête de la Banque]

Je soussigné **[nom, prénom du Directeur de l'organisme bancaire]**, Directeur de la [dénomination et adresse de l'organisme bancaire]

Atteste que nous sommes en excellente relation depuis plusieurs années avec l'Entreprise [Raisons sociale]
Compte Bancaire N.....

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à..... le

Signature et Cachet,
de la Banque

**SOUMISSION
(PIÈCE N° 1)**

Article 1 : ENGAGEMENT.

Je soussigné(e)

Directeur,

Agissant en vertu des pouvoirs à moi conférés au nom et pour le compte de la Société dont le siège est à.....

Inscrite au Registre du Commerce,.....

Sous le numéro

FOURNISSEUR,

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié sous ma responsabilité la nature et la difficulté des prestations à exécuter, je remets, après en avoir pris connaissance, et revêtues de ma signature, toutes les pièces constituant le Marché.

Je me sou mets et m'engage envers **les Programmes ASAPSU** à exécuter les prestations, conformément aux conditions définies dans les pièces du Marché et pour un montant de :

.....-en chiffres (TTC)

.....-en lettres (TTC)

Selon les prix contractuels joints en ANNEXE et pour la période :

Deà.....

Chaque prix s'entend toutes sujétions comprises. Il est réputé comprendre toutes les dépenses du FOURNISSEUR, sans exception, en vue de réaliser la totalité des prestations prévues au marché.

Article 2 : DÉLAIS

Je m'engage en outre à exécuter la totalité des prestations objet du présent marché dans le délai de

J'ai pris bonne note des pénalités pour retard prévues par l'article 12 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)

Article 3 : RÈGLEMENT

Les versements des sommes dues par l'AUTORITÉ CONTRACTANTE seront effectués par virement :

au compte N° :

ouvert au nom de la société :

à la Banque :

Située à :

Compte contribuable :

Article 4 : DÉCLARATION DE SITUATION RÉGULIÈRE

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit ou de mise en régie aux torts exécutifs de la Société pour laquelle j'interviens que ladite Société ne tombe pas sous le coup d'interdiction légales édictées, soit en Côte d'Ivoire, soit dans l'Etat où siège la société.

Fait à, le.....

Signature et cachet du soumissionnaire

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES
(PIÈCE N°2)

Article 0:	<u>OBJET DU MARCHÉ</u>	21
Article 1:	<u>DÉFINITION DES PRIX</u>	21
Article 2:	<u>CARACTÈRE DÉFINITIF DES PRIX</u>	21
Article 3:	<u>DÉLAI DE LIVRAISON</u>	21
Article 4:	<u>AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA MASSE DES FOURNITURES</u>	21
Article 5:	<u>DOMICILIATION DU FOURNISSEUR</u>	21
Article 6:	<u>CAUTIONNEMENT DÉFINITIF</u>	21
Article 7:	<u>DOMICILIATION DES PAIEMENTS</u>	21
Article 8:	<u>PÉNALITÉS DE RETARD</u>	22
Article 9:	<u>RÉSILIATION DE PLEIN DROIT</u>	22
Article 10:	<u>MONTANT DU MARCHÉ</u>	22
Article 11:	<u>APPROBATION</u>	22

CONTRAT

ASAPSU, (Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire Urbaine), organisation non gouvernementale dont le siège social est sis à la Riviera 3 Cité Scarr Allabra - BP 585 cidex 3 Abidjan Côte d'Ivoire, Tel: (225) 22 47 50 54, Fax : (225) 22 47 50 75, représentée par Madame SANOGO Epse KONE Pété Solange, Directrice Exécutive

Et

La société *[Raison sociale]* représentée par *[Personne dument autorisé à engager la société]*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

OBJET DU MARCHÉ

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de prestations d'assurance maladie.

DÉFINITION DES PRIX

Le marché sera passé sur coût total.

CARACTÈRE DÉFINITIF DES PRIX

Les prix correspondants sont ceux du bordereau des prix unitaires. Ils restent **fermes et non révisables** durant le délai d'exécution du marché.

DÉLAI DE LIVRAISON

La couverture médicale couvre la période d'un an.

AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA MASSE DES FOURNITURES

ASAPSU se réserve le droit d'augmenter de 50% maximum ou diminuer de 25% maximum la masse des fournitures en commission lors de l'attribution.

Les prix à appliquer seront ceux du bordereau des prix sans augmentation. Aucune réclamation ne sera recevable après signature et approbation du présent marché.

DOMICILIATION DU FOURNISSEUR

Le fournisseur est tenu de faire élection de domicile en Côte d'Ivoire et de se faire représenter par un fondé de pouvoir. Faute par lui d'avoir rempli cette obligation dans un délai de 15 jours, à partir de la date de notification de l'approbation du marché, les notifications lui seront valablement faites à **ASAPSU**.

CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

SANS OBJET

DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Il sera procédé aux paiements conformément aux règles comptables en vigueur en Côte d'Ivoire. Les paiements seront effectués

- par chèque/virements bancaires au compte n
- ouvert au nom de
- dans les livres de.....

Le fournisseur devra indiquer obligatoirement le numéro de compte contribuable sur la facture.

PÉNALITÉS DE RETARD

Les pénalités pour retard sont appliquées sans mise en demeure préalable à la date d'expiration des délais contractuels, sans préjudice de l'application des mesures coercitives prévues au marché.

Le montant des pénalités est fixé à **un millième (1/1000)** du montant des fournitures non fonctionnelles par jour calendaire de retard.

Le montant des pénalités sera plafonné au montant du marché augmenté de ses avenants éventuels.

RÉSILIATION DE PLEIN DROIT

Le marché est résilié de plein droit sans intervention judiciaire et sans indemnité dans les éventualités ci-après :

- En cas de décès ou d'incapacité civile du fournisseur sauf à ASAPSU d'accepter, s'il a lieu les offres faites par les ayants droit pour la continuation des livraisons.
- La résiliation, si elle est prononcée, prend effet à compter de la date du décès ou de l'incapacité civile.
- En cas de faillite ou de règlement judiciaire du fournisseur sauf s'il y a lieu pour l'autorité contractante d'accepter les offres des créanciers pour la consommation de la livraison.

MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est de :

APPROBATION

Le présent marché n'est exécutoire qu'après approbation par l'autorité compétente et enfin notification du marché au titulaire.

Fait à Abidjan, le

.....
Signature et cachet du
Titulaire du marché
avec la mention
manuscrite « lu et
approuvé »

.....
Signature et Cachet de
la Directrice Exécutive
d'ASAPSU

CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES **(PIÈCE N° 3)**

1. Caractéristiques techniques

Les offres d'assurance maladie proposées par les soumissionnaires devront respecter les spécifications techniques ci-dessous décrites. En cas de non-conformité l'offre sera rejetée.

✓ Cahier de charge : Assurance maladie

- les frais réels de consultation, d'hospitalisation et de pharmacie ;
- les frais directs ou indirects d'évacuation sanitaire ;
- les frais funéraires en cas de décès d'un bénéficiaire suite à une évacuation.
- Les frais de santé à travers un réseau de :
 - Cliniques généralistes et de spécialités ;
 - Cabinets médicaux et paramédicaux spécialisés (Dentisterie, ophtalmologie, lunetterie, etc.)
 - Hôpitaux et centres de santé ;
 - Pharmacies
 - Etablissements paracliniques pour les examens (Laboratoires, Imagerie médicale, etc...)
 - Structures sanitaires spécialisées dans l'assistance et l'évacuation médicale, etc.
 - Préciser les différents plafonds appliqués (pharmacie, hospitalisation, chirurgie et autres prises en charge...)
 - Préciser les différentes exclusions : prestations non couvertes (pharmacie, hospitalisation, chirurgie et autres prises en charge...)
- Nombre d'assurés
 - 64 agents et familles de 4 personnes membres à charge
 - Soit 256 adultes
 - Soit 256 enfants
 - **Pour total de 320 personnes au maximum**
- Couverture du réseau de soins

Le réseau de soins du fournisseur doit couvrir tout le territoire ivoirien et plus particulièrement les zones d'exercice des agents à savoir :

Zone 1 : **MARAHOUÉ** : Bouaflé, Zuénoula, Sinfra

Zone 2 : **BELIER** : Yamoussoukro, Toumodi, Tiébissou, Didiévi

Zone 3 : **AGNEBY-TIASSA-ME** : Adzopé, Akoupé, Agboville, Tiassalé, Sikensi

Zone 4 : **SUD-COMOE** : Aboisso, Grand-Bassam, Adiaké,

Zone 5 : **IFFOU** : Daoukro, Prikro, M'Bahiakro

Zone 6 : **N'ZI** : Dimbokro, Bongouanou, Bocanda

Zone 7 : **INDENIE-DUABLIN** : Abengourou, Bétié

Zone 8: **ABIDJAN II, ABIDJAN I GRANDS**: Abidjan, Dabou, Grand-Lahou

Tableau récapitulatif

Nombre de personnes assurées	
320 personnes	
Couverture géographique	
Territoire national	
Consultations et hospitalisations	
80%	
Frais directs ou indirects d'évacuation	
100%	
Pharmacie	
80%	

2- Garantie

Les offres doivent être garanties selon la durée. Le soumissionnaire fournira à cet effet les termes de la garantie incluant entre autres informations :

- Le mode de garantie : durée
- Eventualités couvertes pour la garantie

3- Service après-vente

Le soumissionnaire fournira les informations suivantes relativement au service après-vente :

- Le nom de l'agent responsable du dossier ASAPSU
- Le nom du médecin conseil de l'assureur.

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
Assurance Maladie

Désignation	Prix unitaire TTC (en chiffres et en lettres)
Assurance maladie personnel ASAPSU	

Le prix unitaire TTC inclut le prix de tous les services connexes liés à sa livraison au bénéficiaire finale.

Fait à.....le

Soumissionnaire

Cachet et signature

DÉTAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

Assurance Maladie

Désignation	Quantité	Prix unitaire TTC	Prix total TTC
Assurance maladie personnel ASAPSU	01		
Montant total TTC			

Fait à le

Soumissionnaire

Cachet et signature

CALENDRIER DE LIVRAISON

Assurance Maladie

N°	Désignation	Quantité	Lieu de livraison	Calendrier de livraison à partir de la date de notification du marché
1	Assurance maladie personnel ASAPSU	01	Siège ASAPSU	Un an renouvelable

Fait à..... le

Soumissionnaire

Cachet et signature